

Ständerat: Herbstsession 1999

Conseil des Etats: Session d'automne 1999



Massnahmen
zur Verbesserung der Effizienz
und der Rechtsstaatlichkeit
in der Strafverfolgung.
Gesetzesänderungen

Mesures tendant
à l'amélioration de l'efficacité
et de la légalité
dans la poursuite pénale.
Modification de lois

Sechste Sitzung - Sixième séance Dienstag, 28. September 1999 - Mardi 28 septembre 1999
08.00 h

Marty Dick (R, TI): Seulement deux mots. Tout d'abord, je ne résiste pas à la tentation de dire que nul n'est prophète dans sa Chambre - je pense naturellement aux Chambres fédérales -, vu que ma proposition a été reprise en grande partie par le Conseil national.

J'aimerais toutefois préciser que les coûts de cette opération ne sont pas de 15 millions de francs, comme cela est indiqué d'une façon erronée dans le procès-verbal de la commission, mais de 50 millions de francs. D'ailleurs, en relisant le procès-verbal, on voit que je reprends moi-même le chiffre de 50 millions de francs, au sein de la commission. Cette somme ne doit pas nous épouvanter, car grâce à celle-ci nous avons la possibilité d'organiser une répression pénale beaucoup plus efficace et cet investissement aura un retour positif pour l'ensemble de l'économie.

D'autre part, ces frais assumés par la Confédération seront autant de frais que les cantons auront en moins, et je vous rappelle qu'on avait adopté une motion invitant à repenser la répartition des coûts financiers entre la Confédération et les cantons dans ce domaine.

Je crois que cette précision était nécessaire.